

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 47, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 25, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 23, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 08, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 1 13, 4 42, 5 49, 7 02, s.

BOURSE DE PARIS	
DU 11 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 85
4 1/2	83 75
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 05
Emprunt 1871	92 45
DU 12 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 90
4 1/2	83 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 05
Emprunt 1871	92 90

ROUBAIX, 12 DÉCEMBRE 1873
BULLETIN DU JOUR

spécial? Est-ce que la justice peut être inexorable sur un point et vis-à-vis d'un homme, et tolérante pour tout le reste?

Enfin, si le maréchal est reconnu coupable d'avoir compromis le sort de Metz en ne remplissant pas tout entier son devoir de chef d'armée, est-ce que ceux-là qui ont compromis le sort tout entier du pays par une insurrection devant l'ennemi et l'usurpation d'un pouvoir dont ils étaient à la fois indignes et incapables, peuvent jouir plus longtemps d'une sorte de sauf-conduit qui leur permette d'échapper aux conséquences de leurs actes criminels?

Nous empruntons l'article suivant à la *Décentralisation*, journal catholique et royaliste de Lyon :

M. Du Temple semble avoir pris à tâche de se singulariser; depuis longtemps, il s'est créé un rôle à part. Nous respectons infiniment M. Du Temple, comme député et comme militaire; c'est un catholique très-covaincu, un royaliste qui ne transige pas, un Français dévoué et intrépide. Mais nous admettons difficilement qu'il ait le monopole de toutes ces qualités; et nous trouvons qu'il met peut-être trop d'affectation, comme une demi-douzaine de ses amis, à se montrer seul à toute heure sur la brèche. Nous estimons qu'il y a, dans l'Assemblée, un grand nombre de vrais catholiques, qui ne le cèdent en rien pour le zèle ni à M. Du Temple, ni à d'autres; mais ils croient que le zèle, comme toutes les qualités, a besoin d'être limité, ne fût-ce que par la prudence. Nous avons nous-mêmes la prétention de ne le céder à personne en attachement pour la Papauté; mais nous savons aussi qu'à Rome, au Vatican, on est très-sérieux, très-pratique, qu'on ne demande l'impossible à aucun catholique, et qu'on ne tient pas à recevoir le stérile hommage de discours oiseux ou même nuisibles, que des actes ne peuvent accompagner.

Que veut-on faire par cette interpellation? A quoi peut-elle aboutir? Avant de parler, et surtout de parler devant une galerie qui s'appelle l'Europe, devant une galerie pleine de nos ennemis, il faudrait pourtant calculer la portée des paroles et savoir si les actes peuvent suivre les paroles. Et si l'on demande que des actes soient accomplis, au moins faudrait-il examiner si ces actes ne seront pas illusoire, ou même très-compromettants et très-dangereux. Il fut un moment, sous M. Thiers, où la France impuissante pouvait rester digne, en s'abstenant de reprendre les relations diplomatiques avec les envahisseurs de Rome. Aujourd'hui, la situation est empirée; il est infiniment plus difficile de briser des relations que de n'en pas nouer; le refus de remplacer M. Fournier aurait fourni peut-être le prétexte que cherchent l'Italie et l'Allemagne. M. Thiers, en révolutionnaire libre-penseur, a gâté la situation diplomatique et catholique de la France. On ne l'a pas arrêté à temps, il est désormais très-difficile de sortir d'une fausse position. Nous ne savons plus comment on doit s'y prendre, tant que la France restera en République, et nous nous inquiétons de voir quelques hommes plus ardents que sages agiter un débat dont l'inévitable conséquence sera celle-ci : ou créer le plus grave danger à la France et à la Papauté elle-même, ou attester une fois de plus notre impuissance et exciter contre l'auguste prisonnier du Vatican les ricaneurs de ses geôliers, si même ils ne se portent pas à d'autres extrémités.

Nous voulons espérer encore que cette malencontreuse interpellation sera abandonnée.

CHARLES GARNIER.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 11 décembre 1873.

On ne parle aujourd'hui, bien entendu que de la condamnation du maréchal Bazaine. Le public toujours très-irrité contre ce maréchal, ne s'attendait pas à une condamnation aussi sévère.

On ne pense pas qu'elle soit exécutée. Il est probable que la peine de mort sera commuée en celle de l'exil. On aura égard aux 45 années de service, aux trois années d'angoisses pendant toute l'insurrection judiciaire. La lecture de la lettre du prince Frédéric-Charles en faveur du maréchal a produit la plus fâcheuse impression et on s'étonne que M^r Lachaud se soit servi d'un moyen de défense aussi compromettant.

Le bruit est répandu que le maréchal de Mac-Mahon voudrait faire prononcer l'Assemblée elle-même sur le recours en grâce; mais il est difficile de croire que le maréchal-président veuille éluder la responsabilité qui lui incombe en cette douloureuse circonstance; l'Assemblée ne s'est réservée le droit de grâce que pour les faits relatifs à la Commune.

Le maréchal Bazaine succombe pour avoir eu une ambition au-dessus de son intelligence. Il expie la mort de l'empereur Maximilien, qu'il n'a pas su défendre à la tête d'une armée française de 30,000 hommes envoyée par Napoléon III, pour soutenir le trône de ce malheureux souverain. Le maréchal Bazaine expie l'ambition d'avoir voulu profiter des malheurs de la France pour devenir maître de l'Etat.

On a vu, dans ce mémorable procès, de simples soldats, des agents inférieurs et même des femmes, montrer plus de dévouement, de courage et de patriotisme que certains généraux et officiers qui ont déposé devant le 1^{er} conseil de guerre.

Hier, je recevais la visite de deux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui venaient solliciter pour une de leurs bonnes œuvres. Ces dignes sœurs avaient été prises, pendant la guerre, aux environs de Paris, par les allemands pour un service d'ambulances à Versailles. Ces excellentes religieuses me racontaient avoir bien souvent entendu les généraux et officiers allemands leur dire :

« Nous ne savons pas comment nous avons vaincu; tous vos soldats se battaient comme des lions, et ils avaient eu des chefs dignes d'eux, nous étions perdus! »

C'est la leçon que nous devons retirer de nos cruelles épreuves, de nos humiliations et des dépositions qui ont eu lieu dans le procès Bazaine. Les chefs de notre armée, à tous les grades, ne peuvent être dignes de la France qu'en fortifiant leur instruction, leur moralité et en se pénétrant des sacrifices exigés par le patriotisme.

Ces nobles devoirs imposés à l'armée ont été noblement exprimés et dans l'acte d'accusation du général Rivière et dans le réquisitoire du général Pourcet. Des journaux ont osé dire que l'on reconnaissait la plume de M. Challemel-Lacour dans l'acte d'accusation du général Rivière et dans le réquisitoire du général Pourcet. C'est une indigne calomnie. Le général Pourcet, notamment, est un ancien aide-de-camp du général Changarnier et c'est à cette école qu'il a appris à penser et à écrire en vrai patriote.

M. Dufaure a essayé, hier, dans la commission des Trente, la manœuvre que je vous avais annoncée et qui, en réclamant la priorité de discussion pour l'organisation des pouvoirs publics, avait pour but de faire immédiatement reconnaître la république. La majorité n'est pas tombée dans ce piège, a décidé qu'elle commencerait par s'occuper de la réforme électorale, et que la sous-com-

mission qui sera choisie demain, pour présenter un rapport sur les pouvoirs publics, ne sera qu'une simple commission d'étude. La question de la forme définitive du gouvernement ne sera donc pas discutée avant plusieurs mois.

P. S. — Ce soir, on persiste à dire que le maréchal Bazaine désavoue le recours en grâce, présenté par les juges du conseil de guerre et demande l'exécution de la sentence. Il y a cependant tout lieu de croire que le maréchal ne sera pas fusillé.

DE SAINT-CHÉRON.

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 11 décembre.

Versailles entière retentit aujourd'hui des échos du procès Bazaine. — Bien qu'il n'ait qu'une relation indirecte avec la politique, ce procès a été l'occasion d'un mouvement d'opinion qu'il importe de noter.

Depuis plusieurs jours la physionomie des débats et surtout l'attitude du défenseur du maréchal faisait pressentir l'arrêt qui a été rendu hier.

Aussitôt nous avons vu éclater dans l'opinion des masses un mouvement d'approbation qui allait presque jusqu'à la dureté à l'encontre de l'accusé.

Trianon est à deux kilomètres de Versailles. — L'avenue qui y conduit est couverte depuis quelques jours de brouillard et de verglas. — Rien n'a pu arrêter la curiosité publique. — Hier soir, à neuf heures, près de deux mille personnes stationnaient sur cette avenue, piétinant sur la glace, mais attendant de pied ferme les résolutions du conseil de guerre.

C'est vers neuf heures et demie que la première nouvelle a circulé dans la foule. — On a exagéré en disant que la foule l'avait accueillie par des cris de joie. — Il n'a pas été poussé un seul cri, mais nous pouvons affirmer que le langage unanime était l'approbation; — une approbation ferme, froide, plus réfléchie qu'on ne le pense, et peut-être même plus féconde en conséquences qu'on n'a pu le prévoir.

Le sujet dominant de ces dialogues était l'effet que la condamnation pourrait produire sur l'armée. — *Voilà l'armée de Metz justifiée*, disaient les uns; *oui*, répondaient les autres, *mais cela doit apprendre aux officiers ce qu'ils gagnent à faire de la politique*.

Le mot nous a paru tomber assez juste, par ce temps de candidatures de militaires.

Quant au conseil de guerre (et surtout son président) il était dans toutes les bouches. — On ne saurait nier que cette présidence n'ait beaucoup grandi le duc d'Aumale. — *C'est un fameux lapin*, disaient hier soir tous les ouvriers en entrant chez les marchands de vin.

Dans les hautes classes chacun trouve qu'il a présidé avec dignité.

M^r Lachaud même, prétend-t-on, qui est venu, après la séance, dîner à l'hôtel des Réservoirs, aurait laissé échapper cette parole : *Si j'avais pu prévoir une pareille présidence, je ne me serais pas chargé de cette affaire*.

On se demande maintenant quel usage sera fait de l'arrêt de condamnation.

Tant qu'il n'était pas prononcé, la crainte d'une faiblesse de la justice rendait l'opinion presque cruelle pour l'accusé.

Aujourd'hui que le sentiment public est satisfait, il ne peut se défendre d'un mouvement de pitié pour un maréchal de France exposé à la dégradation publique, ce qui doit être pire que la mort.

Dans les classes éclairées, on fait observer

que si les arrêts justes sont toujours bien accueillis, quelle que soit leur sévérité, les exécutions cruelles ont parfois le défaut de rendre un coupable intéressant et de produire une réaction fort injuste dans les esprits.

Sans vouloir établir une identité qui ne serait pas exacte, on rappelle que l'exécution du maréchal Ney produisit contre le gouvernement de la restauration, une réaction fort injuste et cependant très-redoutable.

Quelle que soit la portée de ces observations il paraît positif que dès hier soir, à l'issue même de la séance, le conseil de guerre tout entier a signé une lettre qui recommandait le maréchal Bazaine à la clémence du ministère de la guerre.

Cette lettre ne se contente pas d'une sollicitation vulgaire. — Elle énumère les titres que le coupable peut avoir à l'indulgence à raison des longs et brillants services qu'il a rendus dans l'armée française.

La lettre a été remise le soir même au maréchal. — Ce dernier a contremandé la réception officielle qui devait avoir lieu ce soir à la présidence.

On connaît la magnanimité du maréchal Mac-Mahon et dont il a usé depuis le commencement de l'enquête à l'endroit de son malheureux compagnon d'armes. — Tout porte à penser qu'il suivra jusqu'au bout cette ligne de conduite.

Bien qu'aucune disposition constitutionnelle ne donne formellement le droit de grâce au président de la république, en fait, M. Thiers en a toujours usé.

Nous ne nous faisons pas illusion. — Quel qu'en soit l'usage qu'en fasse le maréchal, il sera probablement critiqué par les journaux rouges. — Mais nous ne le croyons pas homme à s'arrêter devant cette considération.

La commission municipale s'est réunie aujourd'hui, pour reprendre la discussion de l'article 1^{er} du projet de loi du gouvernement.

A cette occasion, elle avait à entendre, avant toute chose, les amendements dont cet article a été l'objet.

C'était aujourd'hui le tour de l'amendement Folliet, que son auteur a été admis à développer en personne.

Cet amendement voudrait constituer au sein de chaque municipalité un conseil administratif, dit *Conseil de Mairie*, lequel serait en quelque sorte, le comité exécutif permanent des volontés du Conseil.

Son mandat consisterait principalement dans le vote des dépenses casuelles, la discussion et l'adjudication des contrats communaux, la nomination, suspension et révocation des agents salariés de la commune, la répartition des charges, le dressement et la révision des listes électorales.

Ce conseil de mairie se composerait du maire et des adjoints; ces derniers pourraient être au nombre de 2 à 6 suivant l'importance de la population.

Il serait élu par le conseil municipal.

On voit déjà le péril d'une pareille proposition qui érigerait les hommes les plus ardents des municipalités radicales en un véritable comité de salut public.

Du reste la proposition Folliet a fort peu absorbé l'attention de la commission. — Elle a été plutôt l'occasion pour les deux partis de se dessiner de part et d'autre.

D'un côté MM. Christophle, Boisset et Pascal Duprat, ont attaqué le projet du gouvernement dans son principe. — Ils ont considéré ce projet comme un moyen indirect d'escamoter nos franchises municipales; un désaveu des principes formulés dans la loi municipale promulguée il y a deux ans. — Selon M. Pascal Duprat, c'est ainsi que l'on retourne à l'empire.

M. Clapier a soutenu la thèse diamétralement

pourrait désormais l'arracher de ses petites mains.

Ce ne fut que trois jours après qu'il recouvra assez de calme relatif pour oser se présenter à la villa de l'avenue Marigny. Il avait repris, non toute sa raison, mais un peu de sang-froid, et s'était juré de dissimuler à tous les yeux la vie nouvelle qui soulevait en lui tant d'émotions inconnues.

Elle le verrait bien, elle, et quelle joie d'être compris dans son tendre et respectueux silence! quelle ivresse de ne pouvoir pas être un seul instant soupçonné de calcul intéressé par l'adorable enfant qu'il aimait.

Si leur dernier regard au bord du lac avait été un aveu, le premier coup d'oeil qu'ils échangeaient en se retrouvant, le jeudi soir, fut un serment.

M. Gilmérin, très-anxieux, épiait l'entente des deux jeunes gens en affectant plus qu'à jamais la rondeur insouciant d'un père confiant. Lorsqu'à leur émotion communicative, à leur joie contenue, il ne put douter de leurs sentiments, un énorme soupir soulagea ses incertitudes.

(A suivre).

Georges de Maucler avait rapporté de la promenade au lac des Minimes une fièvre ardente et délicieuse à laquelle il s'abandonnait sans plus essayer d'inutiles résistances. Il comprenait vaguement encore que tous les préjugés du monde séparaient sa pauvreté honorable de l'opulence bien assise de Mlle Gilmérin, mais il sentait surtout, avec une intensité brûlante, que Valérie avait pris toute son âme et qu'il ne

— Tu me juges mal si tu me crois si accessible aux questions d'argent.

— Vous, c'est possible; mais votre entourage, dont vous n'osez affronter le jugement.

— Moi! s'écria le digne homme piqué au vif; je suis au contraire fort indifférent à l'opinion des Boinvillers, des Gaussens, des Langlois, des Martinod, des...

— Alors pourquoi hésiter à leur apprendre qu'un officier de bonne famille, de grand air et de charmant esprit, veut devenir votre gendre?

— C'est que je veux un gendre qui te rende si heureuse!

— M. de Maucler y est tout disposé.

— Qui t'adore.

— Plus que M. de Maucler? c'est impossible.

— Qui possède tant de qualités!

— M. de Maucler réunit les plus enviables.

— Il t'emmènerait loin de moi.

— Eh! nous reviendrions ensemble.

— Il fera quelque campagne d'angoisse.

— Dont je serai fière de lui voir porter le ruban.

— Il n'a que sa solde.

— J'ai ma dot.

— Tu pourrais si bien faire grande figure à Paris.

— Je préfère éblouir le 23^e bataillon de Chasseurs.

— C'est un corps bien constitué ma fille.

— Celui où l'on se sent aimée paraît immense.

— Femme de militaire, tu seras toujours sans foyer.

— Quand on aime, on porte avec soi son foyer et son bonheur.

— Petite enthousiaste!... Ainsi tu persistes?

— Oh! si voulez le permettre! s'écria Valérie qui vit la bataille gagnée: je serais si heureuse de tenir uniquement du cœur de mon père la réalisation de tous mes vœux.

Elle se jeta dans ses bras, l'enlaga de caresses, le berça de mots tendres et lui persuada, par les raisonnements les plus irréfutables, que M. de Maucler devait être, à peu de chose près, le gendre modèle entrevu dans ses rêves.

Ce fut une de ces victoires comme les grands généraux et les adroites jeunes filles n'en remportent qu'une dans leur vie.

XI

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 13 DÉCEMBRE 1873

— 15 —

LE

Mariage du Trésorier

par M^{lle} Claire de Chandeneux.

X

— Je l'arrête. Son avenir est compromis par le temps d'arrêt qu'il consacre aux fonctions de trésorier, peu compatible avec l'avancement. On dit même, à ce sujet, ma chère enfant, des choses...

— Il a renversé toutes les colomnies et s'est fait des amis de ses détracteurs mêmes.

— Il détruira difficilement la défaveur que lui veut son genre de vie mystérieux.

— Ou plutôt sa vie sérieuse, rangée, qui fait le procès de l'existence dissipée de nombre de ses camarades; et vous, mon père, homme d'ordre et de travail, vous devriez avoir plus d'estime pour l'officier sans fortune qui conquiert son indépendance avec tant d'austérité.

— Quel beau petit avocat tu fais!

— C'est que je défends un homme de cœur qui a le droit imprescriptible de vivre à sa guise, sans que sa sagesse, — si rare, — lui soit imputée à crime.

— Est-ce sage?

— Eh! que serait-ce? s'écria Valérie

avec la superbe assurance des jeunes filles qui entrent, sans les approfondir, les faiblesses humaines.

M. Gilmérin ne crut pas devoir insister. Il était d'ailleurs très-fortement impressionné par la tristesse et l'exaspération contenue de sa fille, dont le rire épanoui faisait la moitié de son propre bonheur.

Il revint vers elle avec un peu d'inquiétude dans les yeux et d'hésitation dans la voix.

— Tu seras raisonnable, ma chère petite, dit-il d'un ton conciliant, tu te souviendras que j'ai rêvé pour toi un brillant avenir, que tu as le droit d'y attendre, et que ce serait folie que d'arrêter plus longuement ta pensée sur ce jeune homme.

— Puisque vous le trouvez indigne de moi, mon cher père, je n'y penserai plus.

Valérie pencha son front dans son mouchoir avec une attitude élégiaque d'une telle éloquence que le pauvre père prit une sérieuse peur.

— L'infortuné murmura-t-elle, parce qu'il est pauvre!

— Mais non, mais non, ce n'est pas uniquement pour cela...

— Vous! un homme si désintéressé!

— Ce n'est même pas du tout, parce qu'il ne possède rien...

— C'est cependant tout ce que l'on peut alléguer contre lui; il est vrai que c'est concluant.

— Tu me juges mal si tu me crois si accessible aux questions d'argent.

— Vous, c'est possible; mais votre entourage, dont vous n'osez affronter le jugement.

— Moi! s'écria le digne homme piqué au vif; je suis au contraire fort indifférent à l'opinion des Boinvillers, des Gaussens, des Langlois, des Martinod, des...

— Alors pourquoi hésiter à leur apprendre qu'un officier de bonne famille, de grand air et de charmant esprit, veut devenir votre gendre?

— C'est que je veux un gendre qui te rende si heureuse!

— M. de Maucler y est tout disposé.

— Qui t'adore.

— Plus que M. de Maucler? c'est impossible.

— Qui possède tant de qualités!

— M. de Maucler réunit les plus enviables.

— Il t'emmènerait loin de moi.

— Eh! nous reviendrions ensemble.

— Il fera quelque campagne d'angoisse.

— Dont je serai fière de lui voir porter le ruban.

— Il n'a que sa solde.

— J'ai ma dot.

— Tu pourrais si bien faire grande figure à Paris.

— Je préfère éblouir le 23^e bataillon de Chasseurs.

— C'est un corps bien constitué ma fille.

— Celui où l'on se sent aimée paraît immense.

— Femme de militaire, tu seras toujours sans foyer.

— Quand on aime, on porte avec soi son foyer et son bonheur.

— Petite enthousiaste!... Ainsi tu persistes?

— Oh! si voulez le permettre! s'écria Valérie qui vit la bataille gagnée: je serais si heureuse de tenir uniquement du cœur de mon père la réalisation de tous mes vœux.

Elle se jeta dans ses bras, l'enlaga de caresses, le berça de mots tendres et lui persuada, par les raisonnements les plus irréfutables, que M. de Maucler devait être, à peu de chose près, le gendre modèle entrevu dans ses rêves.

Ce fut une de ces victoires comme les grands généraux et les adroites jeunes filles n'en remportent qu'une dans leur vie.

XI

Georges de Maucler avait rapporté de la promenade au lac des Minimes une fièvre ardente et délicieuse à laquelle il s'abandonnait sans plus essayer d'inutiles résistances. Il comprenait vaguement encore que tous les préjugés du monde séparaient sa pauvreté honorable de l'opulence bien assise de Mlle Gilmérin, mais il sentait surtout, avec une intensité brûlante, que Valérie avait pris toute son âme et qu'il ne

pourrait désormais l'arracher de ses petites mains.

Ce ne fut que trois jours après qu'il recouvra assez de calme relatif pour oser se présenter à la villa de l'avenue Marigny. Il avait repris, non toute sa raison, mais un peu de sang-froid, et s'était juré de dissimuler à tous les yeux la vie nouvelle qui soulevait en lui tant d'émotions inconnues.

Elle le verrait bien, elle, et quelle joie d'être compris dans son tendre et respectueux silence! quelle ivresse de ne pouvoir pas être un seul instant soupçonné de calcul intéressé par l'adorable enfant qu'il aimait.

Si leur dernier regard au bord du lac avait été un aveu, le premier coup d'oeil qu'ils échangeaient en se retrouvant, le jeudi soir, fut un serment.

M. Gilmérin, très-anxieux, épiait l'entente des deux jeunes gens en affectant plus qu'à jamais la rondeur insouciant d'un père confiant. Lorsqu'à leur émotion communicative, à leur joie contenue, il ne put douter de leurs sentiments, un énorme soupir soulagea ses incertitudes.

(A suivre).

Georges de Maucler avait rapporté de la promenade au lac des Minimes une fièvre ardente et délicieuse à laquelle il s'abandonnait sans plus essayer d'inutiles résistances. Il comprenait vaguement encore que tous les préjugés du monde séparaient sa pauvreté honorable de l'opulence bien assise de Mlle Gilmérin, mais il sentait surtout, avec une intensité brûlante, que Valérie avait pris toute son âme et qu'il ne

Demi-ouvrier papetier
On demande, à l'imprimerie de ce journal, un **demi-ouvrier papetier**.